RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 6 décembre 2023
À 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Jean-Louis LECANU, Lucien DUFOUR, Frédéric TOMASZEWSKI, Yannick CHOUQUET et Vivien CRIBELIER.
Mmes Marie-Christine QUEVAL, Angélique DELAMOTTE, Véronique BOUSSU et Ludmylla LANGLOIS.

Représentés : Céline DUPARC par Angélique DELAMOTTE
Laurent TAUVEL par Véronique BOUSSU
Martial BOQUET par Jean-Louis LECANU

Absent : Dominique LESUEUR

Madame Angélique DELAMOTTE a été nommée secrétaire.

DETR ÉLECTRICITÉ MAIRIE

Monsieur Philippe VAST expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire l'électricité dans les bureaux de la Mairie, celle-ci n'étant plus aux normes.

Monsieur VAST propose 2 devis au Conseil Municipal. Après en avoir discuté, celui-ci décide de retenir la proposition de l'entreprise YD ELEC NORMANDIE pour un montant de 8 470 € HT soit 10 164 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise donc Madame le Maire à signer ce devis, à inscrire la somme au prochain budget et à déposer une demande de DETR.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

FONDS VERT TOITURE MAIRIE

Monsieur Philippe VAST propose au Conseil Municipal 2 devis pour la toiture de la Mairie (côté salle du Conseil Municipal) qui est vétuste et donc à refaire.

Après avoir pris connaissance de ces 2 devis, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion car 1 devis n'est pas suffisamment détaillé.

Monsieur VAST va donc prendre contact avec l'entreprise pour avoir plus de renseignements et représentera au Conseil Municipal un devis plus approfondi.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

REMBOURSEMENT SALLE COMMUNALE

Il est nécessaire de rembourser la somme de 125 € à Monsieur Vivien CRIBELIER pour la location du 2 et 3 décembre qui n'a pas eu lieu pour raison familiales.

Le mandat sera émis dès le retour de la délibération visée par la Préfecture.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13 (Monsieur CRIBELIER n'ayant pas pris part au vote).

ADHÉSION EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

Actuellement la commune a une convention avec le Conseil Départemental de l'Eure pour la mise à disposition de la plateforme @ct'eure (dépôt des actes administratifs).

Cette mise à disposition prendra fin le 18 décembre prochain et c'est donc Eure Normandie Numérique qui prend le relais pour cette télétransmission.

Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

BONS D'ACHAT NOËL ET FLEURISSEMENT

2 bons d'achats de 100 € pour le fleurissement remis aux employés communaux

7 bons d'achats à 60 € et 2 bons d'achats à 30 € pour les enfants du personnel communal qui seront remis le 21 décembre.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

VENTE PARCELLE B 272

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a eu une demande de Madame Brigitte PUILLANDRE afin de lui vendre la parcelle B 272 rue du Docteur Richard Mathieu d'une contenance de 186 a.

Il s'agit du chemin qui mène à la maison de Madame Brigitte PUILLANDRE et de son fils Arnaud PUILLANDRE. C'est Madame PUILLANDRE qui l'entretien.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte cette vente pour la somme de 100 € au profit de Madame Brigitte PUILLANDRE et Monsieur Arnaud PUILLANDRE. Les frais de notaire seront à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer les actes chez Maître Jean-Philippe LAMIDIEU.

CONTRE : 2
ABSTENTION : 1
POUR : 11